



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

**Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative****Cadre réservé à l'autorité environnementale**

Date de réception :

22/10/2021

Dossier complet le :

25/10/2021

N° d'enregistrement :

F09321P0303

1. Intitulé du projet

Projet Agrivoltaïque: CS_Agri_Cave de Noves

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

TotalEnergies Renouvelables France

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Laurent GROLEAU

RCS / SIRET

4 3 4 8 3 6 2 7 6 0 0 2 5 4

Forme juridique

S.A.S

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 30. Ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire. Installations sur serres et ombrières d'une puissance égale ou supérieure à 250kWc. Rubrique 39.a) Travaux et constructions	Installation d'ombrières photovoltaïques d'une puissance de 997kWc. L'ouvrage du projet présenté est assimilé à des ombrières photovoltaïques agricoles ayant une double fonction: un outil agricole de protection climatique pour les cultures et une installation accessoire d'un système de production d'électricité verte. Surface du site : 23 000 m ²

4. Caractéristiques générales du projet**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire****4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Le projet localisé sur la commune de Noves (13) concerne l'implantation d'ombrières photovoltaïques servant à protéger la vigne des aléas climatiques. Ce petit projet a ainsi pour objectif de mutualiser la production agricole primaire (culture de la vigne - cépage Floreal) avec la production d'énergie solaire secondaire. La Cave de Noves, propriétaire du terrain, souhaite mener ce projet expérimental et a ainsi planté les vignes en 2020. Certaines rangées ont été laissées libres pour les poteaux des ombrières. Le projet consiste en l'implantation de structures métalliques d'une hauteur d'environ 4.5m au point bas des ombrières, sur lesquelles reposent des modules photovoltaïques (orientés sud) espacés de 5m entre chaque rangée Nord-Sud.

Il s'agit d'ombrières intelligentes équipées d'un système motorisé permettant aux panneaux de se déployer et de se rétracter afin de favoriser le développement de la culture dans les conditions climatiques optimales. L'implantation du projet a été réfléchi et pensée avec l'exploitant agricole pour adapter le dimensionnement du projet au mode de culture et au machinisme utilisé. Une zone témoin a été placée au sud de la parcelle pour permettre de quantifier l'impact de l'installation des ombrières sur la culture. Cette zone a été implantée de manière à éviter l'ombrage causé par les panneaux et ainsi avoir une juste comparaison entre la zone avec ombrières et la zone sans ombrières. Ce projet est réalisé en partenariat avec la société OMBREA.

4.2 Objectifs du projet

Tout d'abord, ce projet s'inscrit dans une volonté de l'État d'accompagner le monde agricole dans la transition énergétique. En effet, la Commission de Régulation de l'Énergie et le Ministère de la Transition Énergétique ont lancé un appel à projets pour les projets agrivoltaïques qui confirme leur volonté de voir naître des projets de synergie agricole et production photovoltaïque.

De plus, ce projet répond aux besoins de l'exploitant et à plus grande échelle de la Cave de Noves sous l'appellation "Le Cellier de Laure". En effet, en raison de difficultés à atteindre les quotas de raisins notamment du au faible nombre d'exploitations dans son périmètre, cette solution innovante permet d'augmenter les rendements de production et ainsi de pallier cette difficulté. Cette optimisation se fait grâce à la limitation de l'évaporation et l'évapotranspiration (en diminuant l'irrigation). Elle assure une protection face aux aléas climatiques (orages, grêles, fort vent, fortes chaleurs...). Par ailleurs, ce projet comporte une double expérimentation puisque le cépage mis en place est "floreal", une variété créée par l'INRA qui est résistante au mildou et l'oïdium. Un suivi agronomique est prévu par la chambre d'agriculture sur les premières années d'exploitation, afin d'évaluer le gain agricole. Ainsi, une convention de suivi agricole sera signée entre Ombrea et la CA pour le suivi de la production de ce projet.

Concernant la partie photovoltaïque, l'intégralité de la production électrique verte sera réinjectée sur le réseau public de distribution d'électricité d'Enedis et bénéficiera principalement aux habitants de la commune de Noves et des communes alentours.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux prévus s'étalent sur une durée d'environ 6 mois suivant les grandes étapes suivantes :

- Délimitation du chantier et de la zone de montage avec la clôture ;
- Installation d'une base-vie pour les ouvriers du chantier, d'une aire de stockage destinée à l'entrepôt des équipements et d'une aire d'assemblage des structures. Dans le cadre de ce projet, la zone de montage/base vie sera située sur une parcelle de l'autre côté de la route, non loin de la parcelle concernée par le projet. La zone d'assemblage sera entièrement remise en état après son utilisation pour le montage.
- Réalisation de terrassement (uniquement pour les pistes) ;
- Creusage des tranchées destinées à l'accueil du réseau électrique enterré (câbles de puissance en sortie d'ombrières) ;
- Assemblage des structures sur la zone de montage ;
- Forage et vissage des pieux de fondations (pas de fondations en béton) ;
- Scellement des platines ;
- Installation des ombrières pré-assemblées ;
- Pose des modules photovoltaïques et installation des équipements électriques ;
- Mise en œuvre des systèmes motorisés et installation des équipements de pilotage et contrôle à distance ;
- Installation du poste de livraison (selon préconisation d'Enedis) ;
- Câblage et raccordement des réseaux ;
- Remise en l'état des zones impactées par la construction ;
- Mise sous tension, réalisation des tests et essais de mise en service de la centrale. Aucun revêtement au sol ne sera réalisé. Les cultures étant déjà plantées, les équipes en phase chantier seront particulièrement attentives à ne pas endommager les plants.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La durée d'exploitation est prévue pour 30 ans en parallèle de l'exploitation de la vigne, pilotée par l'exploitant agricole. Le monitoring (géré et piloté par Ombrea) se faisant à distance, aucune présence humaine permanente ne sera nécessaire pour l'exploitation de celle-ci. Des visites préventives auront lieu plusieurs fois par an au cours desquelles l'équipe d'exploitation de TotalEnergies réalisera les opérations de maintenance courante. La fréquence de réalisation de ces interventions sera variable en fonction de la typologie des interventions.

Les modules photovoltaïques apporteront de l'ombre aux plantes et les protégeront des aléas climatiques. Leur mise en place n'aura aucun effet sur l'exploitation habituelle des terres, visant au contraire, à augmenter le rendement des cultures. Les techniciens en charge du suivi agronomique interviendront de façon sporadique et spontanée afin de pouvoir accompagner au mieux au développement de la culture.

Il est à noter que la plantation de cette parcelle a été réalisée en vue d'accueillir le projet d'ombrières de protection climatique, en laissant des espaces libres pour les poteaux et en prenant en compte les préconisations techniques nécessaires à l'implantation du projet.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à une demande de permis de construire, d'instruction communale.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
-Emprise projet (yc zone témoin) :	-2,3 ha
-Surface zone témoin :	-1500 m ²
-Hauteur au point bas:	-environ 4.5 m
-Emprise totale (zone de montage/base vie + zone de projet):	-2,7 ha
Puissance estimée de la centrale:	-997kWc

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de Noves dans les
Bouches-du-Rhône (13)

Parcelle du projet: OF 716, 722, 723,
724

Parcelle de montage/base vie: BD
0025

Coordonnées géographiques¹

Long. 43°43'43"43 Lat. 04°04'04"04

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet est inclus dans une ZNIEFF de type II "Petite Crau". Dans la mesure où le projet prévoit de maintenir l'activité agricole déjà présente, les impacts du projet sont jugés faibles.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide n'a fait l'objet d'une délimitation sur l'emprise du projet.

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La commune de Noves est couverte par un PPRI. Le site est situé en dehors des zones concernées par le PPRI. Par conséquent aucune réglementation associée n'est à appliquer au projet.</p>
<p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<p>Le PPRI a été prescrit le 6 décembre 2011.</p>		
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Une canalisation d'eau potable est localisée au sud du projet. La servitude de 30 cm préconisée été prise en compte dans le dimensionnement du projet afin de ne pas endommager cette canalisation.</p>
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet est situé à proximité de 3 zones Natura 2000. Il s'agit de deux Zones de Protection Spéciale dénommées "La Durance " et "Les Alpilles" localisées respectivement à 4.4km et 1.9km du projet. La dernière est une Zone Spéciale de Conservation "La Durance" située à 4.4km du projet. A noter que le projet n'est inclus dans aucune des zones Natura 2000 mentionnées.</p>
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau n'est nécessaire pour l'installation d'ombrières photovoltaïques. Les besoins en eau pour la culture de la vigne ne sont pas définis à ce jour.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La situation du site reste inchangée, il n'y a pas d'impacts envisagés sur les masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne nécessite aucun déblai.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne nécessite aucun remblais.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est actuellement occupé par la culture de la vigne qui nécessite un entretien et une activité agricole régulière. Cette dernière rend le site peu attractif d'un point de vue faunistique et floristique limitant ainsi les impacts sur le site. Les impacts sont ainsi jugés très faibles. A noter qu'en phase de travaux la zone de stockage et la base vie seront installés sur une parcelle à proximité faisant également l'objet de faibles enjeux.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 sont localisés à une distance minimale de 1.9km du projet. Etant donné la localisation du projet, il n'a pas été identifié de lien fonctionnel avec les habitats et espaces fréquentés par les espèces protégées identifiées. cf. Annexes

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les structures agrivoltaïques viennent en complément et en soutien d'une activité agricole. Ainsi, les terres resteront agricoles avec une augmentation de leur rendement liée au pilotage des modules photovoltaïques. La zone de montage/ base vie sera localisée de manière temporaire sur une parcelle agricole non cultivée et sur laquelle les enjeux environnementaux sont jugés très faibles. En fin de phase chantier, le terrain sera remis en état pour permettre la continuité de l'activité agricole.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Noves est concernée par un PPRI. Cependant, la localisation du projet l'exclut des zones concernées par celui-ci.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne présente aucun risque sanitaire. Il n'émet aucun rejet de contaminants chimiques, biologiques ou physiques.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la phase chantier (6 mois environ), le trafic sera lié à l'approvisionnement des matériels et à l'acheminement des structures entre la zone de montage et la zone du projet. En phase exploitation, le trafic sera identique à celui généré actuellement pour l'exploitation agricole du site. La maintenance préventive sera effectuée par des véhicules légers n'engendrant pas d'augmentation de trafic.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Seules des nuisances sonores liées à la phase chantier sont envisagées. Elles auront lieu uniquement en journée pendant la semaine.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Aucune nuisance olfactive, persistante ou spontanée ne peut être émanée des ombrières intelligentes.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Aucune vibration ne sera émise par le projet.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Aucune émission lumineuse ne sera engendrée par l'installation des ombrières.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'installation des ombrières ne rejette pas de gaz ou d'émissions polluantes comme des particules fines car la production d'énergie se cantonne à l'installation photovoltaïque (modules et onduleurs).
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun rejet, chronique ou accidentel, sous forme liquide est envisagé. Des kits anti-pollutions sont prévus durant la phase chantier afin de parer à toutes pollutions telles que des fuites d'hydrocarbures.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet en phase d'exploitation ne conduit à aucune présence d'eaux résiduelles, urbaines ou industrielles et plus généralement à aucun rejet liquide qui pourrait éventuellement être nuisible à l'environnement par la présence de composants chimiques ou organiques en son sein.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une installation de production d'électricité verte de ce type ne produit pas de déchets dangereux ou inertes. Durant la phase de travaux, l'ensemble de déchets inertes tels que les emballages en carton des modules photovoltaïques seront dirigés vers les centres de traitement adaptés.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude n'est situé dans aucun zonage de protection en lien avec le patrimoine architectural, culturel, archéologique ou paysager. De plus, le projet n'engendre pas d'impact paysager supplémentaire car il est situé à proximité directe d'une serre photovoltaïque et d'un pylône RTE de plus de 22 mètres de hauteur. Il n'y a aucune co-visibilité avec des monuments historiques ou des zones habitées.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ce projet induit des modifications minimales de l'usage des sols par l'implantation de structures d'ombrières sans pour autant affecter l'usage et la destination des parcelles. Le projet limitera l'impact négatif du soleil et des aléas climatiques sur les cultures et visera la réduction des traitements par une agriculture raisonnée. De ce fait, le projet a pour ambition de valoriser ces terres agricoles induisant un impact positif.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

L'impact paysager sur la zone sera cumulée avec la serre photovoltaïque qui est située à l'Ouest du projet et au pylône RTE.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet d'ombrières a pour but de protéger la culture (vignes) contre les dérèglements climatiques, en lui apportant de l'ombre et en limitant les effets de l'évapotranspiration (entre autres). Par ailleurs, ces ombrières permettent de produire de l'électricité verte et d'alimenter le réseau électrique local.

La cave de Noves, propriétaire du terrain, compte sur ce projet de protection afin d'augmenter son rendement sur un nouveau cépage. Ainsi, la cave de Noves a planté les vignes afin d'accueillir les ombrières dans le futur. Il s'agit donc d'un petit projet expérimental visant à démontrer une vraie synergie entre le monde agricole et la production d'électricité d'origine solaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Document graphique d'urbanisme de la commune de Noves Annexe 8 : Diagnostic écologique réalisé par le bureau d'études ARTIFEX

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Avignon

le, 25/10/2021

Signature

~~Signé par: Laurent GROLEAU~~
~~Date: 22.10.2021 11:36:55~~
~~GMT~~
~~Package: FF99B2FD3517~~



